



*Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage*  
**RAPPORT D'ACTIVITES Avril 2017**

Sommaire

Points principaux .....2

1. Investigations ..... 2

2. Opérations ..... 2

3. Légal ..... 4

4. Media ..... 5

5. Management ..... 6

6. Relations extérieures ..... 7

7. Conclusion ..... 7

## Points principaux

- Arrestation de trois (3) trafiquants d'ivoire, dans le département de la Cuvette avec près 3 pointes d'ivoires, pesant près de 20 kg
- Audience avec le Directeur de Cabinet de la Justice
- Ouesso : évasion d'un trafiquant d'ivoire (condamné à 2 ans ferme) avec la complicité d'un policier, suite à l'absence du Directeur de la Maison d'Arrêt et du Chef de Détention.
- Suivi des audiences à Ouesso, Owando.
- Un juriste en test

## 1 Investigations

### Indicateur

Nombre d'investigations menées	4
Investigations ayant abouti à une opération	1
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	6

Au cours de ce mois, 4 investigations ont été menées principalement dans les départements de la Cuvette Ouest (Ewo, Makoua), des Plateaux (Djambala) et de Kouilou (Pointe-Noire).

## 2 Opérations

### Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	1
Nombre de trafiquants arrêtés	3
Nombre de trafiquants en fuite	0

L'opération d'arrestation menée le 04 avril à Makoua par le concours de la Gendarmerie et la Police et de la Direction Départementale de l'Economie Forestière, grâce à l'appui et information du PALF a permis **l'arrestation des 3 trafiquants d'ivoires, Jean Michel NIANGOUBABI, Franck KIYINDOU et ODIKI OMAYI** tous de nationalités congolaises avec 21 kg d'ivoire. Jean-Michel NIANGOUBABI est un ex-écogarde du Parc National de Odzala-Konkoua. Ils ont transporté les défenses d'éléphant représentant 2 éléphants tués de Etoumbi à Makoua et les cachaient, dans un sac pour camoufler le transport et tromper la vigilance des autorités. Jean Michel NIANGOUBABI, Franck KIYINDOU sont des trafiquants notoires dans les Régions de la Sangha et de la Cuvette.



*Les interpellés*

3 ivoires saisies, environ 21 kg, soit 2 éléphants tués.



3

### Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)		4 <b>-Ouesso</b> , 31 kg ivoire (5 interpellés) <b>-Brazzaville</b> , 30 kg ivoire (2 interpellé) <b>-Owando</b> , 20 kg ivoire (3 interpellés) <b>-Dolisie</b> , 38 kg ivoire (5 interpellés)	
Affaire : décision rendue au 1 <sup>er</sup> degré	Affaire : en appel	2 <b>-Ouesso</b> , 31 kg ivoire (5 interpellés), 5 ans fermes, 2 ans fermes, et deux autres condamnés à 6 mois avec sursis. <b>-Owando</b> , 20 kg ivoire (3 interpellés), un est relaxé et deux condamnés 3 ans ferme, 800.000 d'amendes chacun et 4.000.000 de dommages-intérêts solidaire	3 <b>-2 à Pointe-Noire</b> <b>-1 à Dolisie</b>
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (préciser le lieu)		7 - 1 à Ouesso - 4 à Brazzaville - 2 à Owando	
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci		18 - 12 à Pointe Noire - 4 à Dolisie - 2 à Brazzaville	

- L'opération menée le 04/04/2017 a permis l'arrestation de KIYINDOU Franck, GNANGOUBADI Jean Michel (ex-écogarde du Parc National de Odzala) et ODIKI OMAYI tous de nationalité Congolaise.

Entendus sur procès-verbaux par les agents de la Direction Départementale de l'Economie Forestière et de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Makoua, ils sont déférés devant le parquet de la République au Tribunal de Grande Instance d'Owando le 10 avril. Auditionnés par le Magistrat Parquetier, celui-ci dresse mandat de dépôt contre les prévenus et ils sont de ce fait placés dans les geôles du Commissariat de la Police d'Owando, la Maison d'Arrêt de cette localité n'étant pas en mesure d'assurer la sécurité et le maintien des prévenus dans ses geôles.

Le 13 avril une première audience à lieu, les prévenus comparaissent, l'instruction est ouverte. L'affaire est renvoyée au 27 avril pour poursuite de l'instruction, réquisitions et plaidoiries. A l'audience du 27 avril, les prévenus reconnaissent les faits. Le Tribunal décide de juger sur le siège et rend la décision suivante : **3 ans fermes de prison et 800.000 fcfa d'amendes et 4 000 000 fcfa de Dommages-et-intérêts pour KIYINDOU Franck et GNANGOUBADI Jean M ; quand à ODIKI, le parquet plaide sa relaxe.**

Plusieurs visites geôles ont été faites depuis l'arrestation jusqu'à la condamnation et continuerons à être faites pour assurer le maintien des détenus dans les geôles, mais aussi pour éviter toute tentative de d'évasion ou de corruption.

- **L'affaire BABOUTILA et consorts**, une audience à eu lieu en dates du 13 avril, l'avocat n'étant pas joignable, aucune suite n'est donc connu par rapport a la tenue de cette audience.

- **L'affaire BILAMBO Papy et consorts**, le 06 avril, la décision du Tribunal :  
 -BILAMBO Papy 5 ans ferme de prison, 1.000.000 fcfa d'amendes et **2.000.000 fcfa de dommages-intérêts**,  
 -NDONGUE Alex 2 ans ferme de prison, 300.000 fcfa d'amende et **500.000 fcfa de dommages-intérêts**,  
 -MOBONDA Rodolphe et KINZONZI Jean Marvin alias Débrazza condamnés a 6 mois avec sursis et à **250.000 de dommages-intérêts chacun.**

Le 23 avril, NDONGUE Alex, récidiviste, s'est évadé **de la prison avec la complicité d'un policier en service** ce jour là à la maison d'arrêt de Ouesso. Cette situation regrettable, relance aujourd'hui le problème de la vétusté des administrations carcérales et la corruption. Le Directeur de la Maison d'Arrêt de Ouesso serait également impliqué dans cette évasion. Les hautes instances ont été saisies.

- **L'affaire de BODZENGA BOPAKA Rock et BDZENGA BOKOUYA Nicaise.** Déférés devant le parquet de la République de Brazzaville le 16 mars 2017 après leurs auditions, les prévenus ont été mis sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Brazzaville. Le 23 mars, une première audience a eu lieu pour que l'affaire soit renvoyée encore pour le 3 avril à la 1<sup>er</sup> Chambre Correctionnelle. Le 3 avril le dossier a été mis en instruction malgré le flagrant délit. Les trafiquants ont été libérés. Une audience a été fixée le 15 mai 2017. La 1<sup>er</sup> Chambre Correctionnelle a d'abord remis en cause la constitution de partie civile, après démonstration de la loi par l'avocat prouvant l'égarement de leur remise en cause, ils avancent par la suite l'excuse de provocation. Or les trafiquants ont reconnus les faits dans les PV et le Tribunal prétexte ouvertement de s'appuyer sur leurs seules déclarations orales. Le travail des OPJ est devenu par la force des choses superfétatoires. Le comportement de cette 1<sup>er</sup> Chambre Correctionnelle est particulièrement surprenant alors qu'elle devrait se montrer stricte dans l'application des textes en vigueur à l'égard de la problématique du trafic de l'ivoire.

## Les procédures Pointe-Noire

- **L'affaire OUMAR DIABY et consorts**, en liberté provisoire depuis le 3 et le 6 mars dernier, une ordonnance du juge a été rendue le 20 avril et nous attendons la convocation du parquet pour la date du procès.
- **L'affaire BOPOMA NGAMAKALA et MBOMPELA Samuel**. Condamnés avec sursis depuis le 31 janvier, un appel de cette décision avait été fait et nous attendons l'ouverture d'un nouveau procès à la cour d'appel de Pointe Noire.
- **L'affaire MASSOUEME Élisabeth et consorts**. Après presque une année mois d'attente de la signature de la décision de justice par le **juge de la deuxième chambre correctionnelle** ; le 20 mars la décision a été signée, mais la matérialisation du dossier par le greffe traîne et jusqu'alors l'affaire n'est pas encore envoyé au Parquet de la Cour d'Appel. Les hautes instances ont été saisies.

Un juriste est en test au projet.

## 4 Media

### Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : <b>39</b>			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièce presse internet	Pièces presse « papier »
<b>8</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>4</b>

Au cours de ce mois d'avril, il a été diffusé au total trente-neuf (39) pièces médiatiques, portant sur l'arrestation de deux (2) présumés trafiquants d'ivoire à Makoua et sur une condamnation des trafiquants d'ivoire à Ouessou et à Owando par les Tribunaux de Grande Instance de ces deux villes. Douze (12) pièces médiatiques ont été publiées sur les sites internet suivant : [www.vox.cg](http://www.vox.cg), [www.242infosnet.cg](http://www.242infosnet.cg), [www.groupecongomedias.com](http://www.groupecongomedias.com) et [www.congo-site.com](http://www.congo-site.com).

Quatre (4) articles publiés dans les journaux de la presse écrite : la Semaine Africaine (n° 3680 du 7 avril 2017 et n° 3681 du 11 avril 2017) et Le Patriote (n°424 du 11 avril 2017 et n°425 du 18 avril 2017). Les diffusions et rediffusions pour les pièces Radios se sont faites en trois langues : Français sept (7) pièces, Kituba quatre (4) et Lingala quatre (4) ce, dans les journaux de 19h00, 21h00, 23h00, 6h00... Les pièces médiatiques concernent les chaînes de télévision suivantes : ESTV, TOP TV et MNTV. Pièces diffusées plusieurs fois dans les journaux télévisés du 05 au 06 avril concernant l'arrestation de Makoua, du 10 au 11 avril 2017 pour le verdict du Tribunal de Grande Instance de Ouessou et du 28 au 29 de ce même mois pour le verdict du Tribunal de Grande Instance d'Owando.



www.vox.cg/ancien-ecogarde-arrete-a-makoua-traffic-divoire/

ACCUEIL SOCIÉTÉ ÉCONOMIE CULTURE SPORT POLITIQUE



par Rédaction 7 avril 2017

**02** A LA UNE Les procureurs ne foutent rien face aux bébés noirs, selon Pierre Mabiala

**03** A LA UNE PCQP-Congo salue la décision de Clément Mouamba de suspendre la collecte de la taxe maritime

**04** A LA UNE Enfin des textes pour les Zones économiques spéciales

**05** A LA UNE La RNI, véritable gouffre à sous pour les transporteurs

**06** A LA UNE L'Etat déterminé à organiser les examens scolaires dans le Pool malgré la tourmente

**07** A LA UNE L'UE lance un concours pour jeunes ambassadeurs à

Un ancien écogarde et son complice ont été arrêtés le 4 avril à Makoua dans le département de la Cuvette pour détention de plus de 20 Kg d'ivoire. Ils vont être présentés devant un juge pour répondre de leurs actes.

C'est grâce aux éléments de la gendarmerie nationale et de la police que cette arrestation a été rendue possible. L'appui des agents de la direction départementale du ministère de l'Economie forestière, et les informations fournies par le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF) se sont avérés nécessaires dans l'interpellation des deux délinquants.

Article de Presse Ecrite de la Décision de Justice de Ouesso des trafiquants arrêtés en février 2017 dans le journal « La Semaine Africaine ».

**Antoine Thomas Fyia Saint-Eudes, ministre de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, en présence d'Alain Riche Gouemba, proviseur dudit lycée, Alain Milandou, administrateur-maire de l'arrondissement 8 Madibou, des conseillers du premier ministre, des enseignants et des élèves. A l'occasion de ces journées: des allocutions, une visite guidée et l'inauguration du laboratoire de contrôle qualité des produits agroalimentaires par le ministre.**



*Le ministre Nicéphore suivant les explications.*

Le lycée technique agricole Amilcar Cabral compte, pour cette année scolaire 2016-2017, 426 élèves, dont 168 filles. Sa capacité d'accueil est de 720 élèves.

**Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA**

Les visiteurs ont découvert, en cette circonstance, les ateliers de soudure, de mécanique, les fermes agropastorales, le maraîchage, l'usine de fabrication des jus de fruit et du vin, les stands et expositions-ventes. Ces journées portes ouvertes se déroulent en mars, mois de la femme, deux jeunes filles ont été choisies pour labourer des espaces agricoles à l'aide des tracteurs et, d'autres, dans différents laboratoires, ont présenté la fabrication des jus de fruits et leur mise en bouteilles. Satisfait de la bonne tenue de ces journées portes ouvertes, Nicéphore Thomas Fyia Saint-Eudes a affirmé: «*Tout ce que je retiens face à ce que nous avons vu, est que nous devons faire de cet Institut de formation, un Institut d'excellence. Les conseillers du Premier ministre sont là, ils feront le relai... Un défaut, le lycée ne communique pas sur les grandes choses qui se font ici. Il y a des noms importants qui sont passés par ici...*» Le ministre a regretté, toutefois, l'absence du ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture et de l'élevage, Henri Djombo qui, en sa qualité d'ancien bachelier de cet établissement public, aurait mieux apprécié ce qui se fait, aujourd'hui, dans ce lycée. Avant d'inaugurer le laboratoire de contrôle qualité des produits agroalimentaires, «*Cet établissement, vidé de sa substance suite aux événements qu'a connus notre pays, est en train de renaitre de ses cendres...*», a déclaré Alain Milandou, administrateur-maire de Madibou. Présentant le L.T.a.a.c, Alain Riche Gouemba a déclaré: «*c'est un établissement public d'enseignement secondaire relevant du Ministère de l'enseignement technique. Avec un corps enseignant professionnel constitué des diplômés de l'université Marien Ngouabi, le L.T.a.a.c forme des cadres moyens capables de s'insérer dans la vie professionnelle, de poursuivre les études en cycle supérieur. Il initie les apprenants à l'esprit d'entrepreneuriat et de créativité et assure une formation qualifiante et permanente dans six filières agricoles, à savoir: la production végétale; la production et santé animales; l'économie et gestion agricole; mécanisme agricole; génie rural et technologie agroalimentaire.*» Notons que depuis sa création jusqu'à nos jours, le lycée a été appelé, tour à tour, lycée technique agricole d'Etat de 1971 à 1975; lycée agricole Amilcar Cabral de 1975 à 1999 et lycée technique agricole Amilcar Cabral de 1999 à nos jours.

a ainsi expliqué le travail de la Croix rouge: l'action de la Croix rouge est de prévenir, d'alléger les souffrances humaines et de sauver des vies. «*Les violences sexuelles constituent une confiscation de la liberté d'autrui, or chaque personne humaine mérite d'être valorisée et considérée. Chacun de nous doit s'approprier le contenu de cet exposé et d'en faire quelque chose de bien*», a-t-il déclaré. A l'issue de cette cause-débat, les participants ont suivi des cas pratiques, sous forme de scène, sur la simulation du soutien psychosocial des victimes des violences sexuelles en temps de paix et de crise. Signalons que la mission générale de la Croix rouge congolaise est de sauver des vies, de protéger les moyens d'existence, d'améliorer les conditions des personnes vulnérables, en mobilisant le pouvoir de l'humanité; de renforcer le relèvement après les catastrophes et crises et, de promouvoir l'intégration sociale et la culture de non-violence et de paix.

**Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA**

**Affaire de quatre trafiquants d'ivoire arrêtés en flagrant délit le 15 février 2017, à Ouesso**

**Le verdict est tombé: cinq ans d'emprisonnement ferme**

Comme annoncé dans notre dernière édition, le Tribunal de Grande Instance de Ouesso a rendu, à propos de l'affaire de quatre trafiquants d'ivoire arrêtés en flagrant délit le 15 février 2017, dans cette ville du département de la Sangha, son verdict jeudi 6 avril 2017. Ces trafiquants écopent des peines de cinq ans de prison ferme, assorties d'amendes s'élevant jusqu'à 1 million de F.Cfa et des dommages-et-intérêts allant jusqu'à 2 millions de F.Cfa.

Deux des quatre trafiquants d'ivoire condamnés.

Comme annoncé dans notre dernière édition, le Tribunal de Grande Instance de Ouesso a rendu, à propos de l'affaire de quatre trafiquants d'ivoire arrêtés en flagrant délit le 15 février 2017, dans cette ville du département de la Sangha, son verdict jeudi 6 avril 2017. Ces trafiquants écopent des peines de cinq ans de prison ferme, assorties d'amendes s'élevant jusqu'à 1 million de F.Cfa et des dommages-et-intérêts allant jusqu'à 2 millions de F.Cfa.

Poursuivis, en effet, pour détention et tentative de commercialisation d'une trentaine de Kg d'ivoire, soit trois paires de défenses d'éléphants dont celle d'un éléphant, ces quatre délinquants faunique ont écoppé les peines sus mentionnées, à l'issue d'un procès de près de deux mois. Au cours de celui-ci, toutes les quatre personnes ont reconnu les faits qui leur étaient reprochés. Rodolphe Mobonda, un des protagonistes, était connu dans la Sangha comme le chef de file d'un réseau des trafiquants d'ivoire. Il fut arrêté le même jour à Ouesso, avec l'un de ses complices alors que les deux autres avaient pris la poudre d'escampette. Mais, ils ont été rattrapés plus tard par les agents de la force publique. Signalons que leur arrestation fut le résultat des efforts conjugués des agents de la direction départementale du Ministère de l'Economie forestière de la Sangha, des éléments de la Police nationale, grâce aux informations fournies par le P.a.l.f (Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage).

Le verdict du Tribunal de Grande Instance de Ouesso est un bel exemple que se doivent de suivre tous les Tribunaux de Grande Instance du Congo. Afin de dissuader, avec efficacité, les braconniers qui écumant nos forêts décimant les espèces protégées. Et, l'éléphant fait partie de ces espèces intégralement protégées en République du Congo, suivant l'article 27 de la loi congolaise en matière de protection des espèces faunique. «*L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées; ainsi que de leur trophées*» sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts; pour les besoins de la recherche scientifique», stipule cet article 27.

**V.M.**

**LA SEMAINE AFRICAINE N°3681 du Mardi 11 Avril 2017 - PAGE 13**

## 4 Management

### Indicateur

Nombre de juriste en test	<b>1</b>
Nombre de media en test	<b>0</b>
Nombre d'enquêteur en test	<b>0</b>
Nombre de comptable en test	<b>0</b>
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc....)	<b>0</b>
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	<b>0</b>

Résumé des candidatures reçues et traitées pour le mois de mars :

<b>Postes</b>	<b>INVESTIGATEURS</b>	<b>JURISTES</b>	<b>CHARGE MEDIA</b>	<b>COMPTABLES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Candidatures</b>					
<b>RECUS</b>	4	-	-	-	4
<b>INTERVIEWES</b>	2	3	-	-	2
<b>TESTES</b>	0	1	-	-	0

1 juriste est actuellement en stage dans le département juridique.

## 5 Relations extérieures

### Indicateur

Nombre de rencontres		<b>8</b>	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
<b>2</b>	<b>1</b>	1	<b>4</b>

- Plusieurs rencontres et échanges avec les différents responsables WCS et The Aspinall Foundation, WWF, African Parks au sujet de collaboration et actions.
- Rencontre du Directeur de Cabinet du Ministère de la Justice sur le suivi juridique au niveau national.
- Rencontre du Procureur Général par Interim de la Cour Suprême au sujet du suivi juridique du cas de Brazzaville.
- Rencontre avec le Commandement Région Gendarmerie de Brazzaville sur les opérations au niveau national.
- Rencontre avec le Directeur Départementale de la Cuvette pour l'opération et le suivi juridique des cas au TGI de Owando.
- Rencontre du Procureur de la République du département de la Cuvette au sujet du dernier cas juridique.

- Une réunion avec l'équipe technique du MEFDDE au sujet du protocole d'accord.

## 6 Conclusion

Le mois d'avril a été marqué par l'arrestation de 3 trafiquants d'ivoires dans le département de la Cuvette et 4 sentences de condamnation ferme ont été prononcées dans les TGI de Ouessou et Owando. Cependant du sursis à l'encontre de deux individus ayant reconnu les faits, étant commanditaires, a été prononcé sur Ouessou. Une reprise de massacres d'espèces intégralement protégées sont donc à craindre à partir du moment où ils sont de nouveau libres, libres aussi d'enrôler de nouveaux villageois pour abattre les éléphants. Enfin toujours à Ouessou, un trafiquant condamné à 2 ans ferme a pris la fuite avec la complicité des autorités de Ouessou. Un jugement et de fortes sanctions sont vivement attendus à l'encontre de l'ensemble des personnes impliquées dans cette évasion, afin de relever le niveau de l'application de la loi et de l'éthique dans cette zone.

L'équipe continue d'être sous-test et un recrutement est toujours d'actualité concernant le département juridique et enquête.